

# Gazette de Lausanne

## ET JOURNAL SUISSE.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

30 fr. — par an pour la SUISSE  
10 » 50 pour 6 mois id.  
5 » 50 pour 3 mois id.

**LA GAZETTE DE LAUSANNE PARAIT SIX FOIS PAR SEMAINE**

Soit tous les jours excepté le dimanche.

Pour abonnements et avis, adresser lettres et argent FRANCO

au Bureau de la GAZETTE DE LAUSANNE, rue du Pré, 33.

**PRIX DES ANNONCES :**

20 centimes la ligne  
AUCUN AVIS NE SERA PUBLIÉ  
avant le paiement du  
prix d'insertion.

**Observations météorologiques de Lausanne.**  
ALTITUDE : 513 mètres.

| 1868 | TEMPÉRATURE |         | A MIDI    |            |            | Eau tombée en 24 h. |
|------|-------------|---------|-----------|------------|------------|---------------------|
|      | Minimum     | Maximum | Baromètre | VENT       | CIEL       |                     |
| Mars |             |         |           |            |            |                     |
| 24   | 400,7       | 405,2   | 712,0     | S.-O. mod. | Très-nuag. | 1,8 P. N.           |

Le thermomètre indique 100 pour 0 : — 200 pour eau bouillante.

### CONFÉDÉRATION SUISSE.

Zurich. — Dans le deuxième tour de scrutin, le nombre des votants a encore atteint les 50 000 ; toutefois, d'après le tableau publié par la *Nouvelle Gazette de Zurich*, sur les 403 élections qui restaient à faire, 45 sont encore en suspens et nécessiteront un troisième tour de scrutin à la majorité relative.

Jusqu'à présent il est impossible de classer les élus d'après leur couleur politique et de se faire une juste idée de la tournure que prend l'œuvre de la révision. Les journaux de Zurich, eux-mêmes, se bornent à publier les noms, sans indiquer à quel parti politique ils appartiennent. Un fait, cependant, est déjà maintenant évident, c'est que l'Assemblée constituante se composera, en grande majorité, de nouveaux représentants du peuple et que les membres de l'ancienne majorité du Grand Conseil n'y formeront qu'un faible contingent. Preuve irrécusable que la marche politique suivie par cette majorité n'a pas l'approbation du peuple et que la réforme a sa raison d'être.

Fribourg, 23 mars 1868. (Corres. part. de la GAZETTE). Il m'est permis de puiser aujourd'hui dans la chronique intérieure quelques faits que vous ne trouverez peut-être pas dépourvus de tout intérêt.

Le premier qui se présente à ma plume est l'élection d'un député dans le district de la Glane. Les partis qui se combattent habituellement se sont mis sérieusement cette fois en campagne. On s'est montré d'accord, dans le principe, et disposés à offrir la candidature à M. le président Clément, connu par ses talents et ses hautes capacités. Cet honorable

citoyen ayant décliné cet honneur, les voix des électeurs se sont divisées sur trois candidats, MM. Dechenaux, receveur, Badoud, notaire, étaient désignés au choix des conservateurs et M. Philippe Clément devenait le candidat des libéraux, ou plutôt des radicaux, comme on les désigne communément. Une première épreuve eut lieu sans résultat. Un nouveau scrutin a été ouvert dimanche entre MM. Dechenaux et Clément. Je n'en connais pas encore le résultat, mais je pense pouvoir vous l'annoncer avant de fermer cette lettre. Je suis persuadé, du reste, que le candidat conservateur l'emportera. Quoiqu'il en soit, il y aura eu lutte et lutte fort vive.

Du 24. — Je n'ai pas tardé à apprendre déjà hier dans l'après-midi la nouvelle portant que M. Dechenaux était sorti victorieux de la lutte. Cependant, la minorité a obtenu un nombre de voix considérable ; on dit 4100 contre 1600. On ne connaît pas encore parfaitement tous les détails qui se seront produits au tour du scrutin. Ce que l'on peut affirmer, c'est que les efforts ont été grands de part et d'autre.

Il s'est passé à cette occasion ce qui arrive toujours, lorsque les passions politiques sont en jeu ; on a recours à des moyens que la liberté des opinions, la franchise et la loyauté réprouvent souvent ; je veux parler surtout de ce besoin de dénigrement que les partis se jettent réciproquement à la face. C'est ainsi que pour les uns le candidat des radicaux était un libre-penseur, un homme sans foi, hostile à toute idée religieuse, et par conséquent ennemi du clergé, tandis que pour les premiers, le candidat des conservateurs était un malheureux rétrograde qui ne demanderait pas mieux que de nous ramener aux saints temps de l'inquisition. Cette tactique prouve une triste vérité, c'est que les partis hostiles s'attachent plus facilement au triomphe des candidats de leur opinion qu'à celui de citoyens qui réuniraient peut-être des qualités bien plus propres à procurer le bien de leur pays.

Qu'ai-je besoin de répéter à cette occasion qu'on a vivement critiqué une espèce de circulaire que le préfet de la Glane a adressée aux syndics de son district pour les inviter à serrer leurs rangs autour du candidat conservateur, circulaire dont on a cherché à atténuer l'importance, mais qui, inspirée ou non, rappelle assez bien la mise en scène des candidatures officielles que l'on pratique ailleurs sur une

torités d'un sol libre et commandaient en vainqueurs insolents chez les citoyens.

Bientôt j'apprends qu'une insurrection se préparait pour chasser l'ennemi. Depuis les points les plus reculés de nos montagnes, depuis le Crispalt et le Lukmanier, cette insurrection devait s'étendre, comme une avalanche, dans toutes les vallées, le long du Rhin jusqu'à Coire, où, après avoir traversé le passage de Ste-Lucie, arriveraient en même temps des troupes allemandes, pour porter du secours aux insurgés. Je fus aussi invité à prendre les armes ; mais je cherchai à dissuader de cette entreprise, et restai inébranlable dans la résolution de ne point y prêter la main. Ni insurrection, ni levée en masse ne pouvaient plus nous sauver. Je ne voulais travailler ni en faveur des projets des généraux autrichiens et français, qui visaient uniquement à la possession des passages des Grisons et non à son bonheur, ni en faveur de ceux des chefs de partis, qui avaient en vue non pas la liberté du pays, mais l'assouvissement de rancunes personnelles. On me fit des menaces, si je m'abstenais de prendre part au mouvement. Je rendis menaces pour menaces, et alors on me laissa tranquille.

Un jour, je fus réveillé de grand matin. Il arriva un message portant que le landsturm des hautes montagnes descendait. Déjà à Tawetsch, dans le coin le plus reculé du pays, près du St-Gotthard, un détachement de soldats français avait été surpris, à l'heure du dîner, par les paysans, fait prisonnier et conduit à D. sentis. Ici, un capitaine français, à la tête de sa compagnie, résista inutilement contre la masse toujours croissante des insurgés. Après un combat sanglant, il fut cerné et fait prisonnier.

Le bruit des armes et l'agitation se répandaient partout jusqu'aux chalets des hautes Alpes. De nouvelles bandes de paysans armés arrivaient continuellement de toutes les montagnes, de toutes les vallées, demandant à grands cris la mort des prisonniers français. Le vénérable abbé du couvent vint, avec plusieurs religieux, se jeter aux genoux

vaste échelle. En réalité, je crois qu'il n'y a pas beaucoup de compliments à faire à M. le préfet pour le tour de force auquel il a eu recours dans cette circonstance et il paraît douteux que ce soit là un bon moyen pour gagner la confiance de ses administrés.

Je ne m'étendrai pas plus loin, pour le moment, sur cette élection, de laquelle il ressort pourtant ce fait assez significatif, me semble-t-il, que la majorité gouvernementale est bien un peu menacée dans le district de la Glane et qu'il y a là quelque mécontentement, ce qui reviendrait à dire que le moment paraît être venu de marcher plus que jamais dans des voies sages et de tenir compte de tous les vœux légitimes.

On a pu lire dans les feuilles publiques du canton une polémique longue et assez vive qui a surgi à l'occasion de la démission de M. le professeur Bourqui. La cause de ce départ est attribuée à l'inégalité de traitement qui existe entre les professeurs des cours littéraires et ceux des classes industrielles, ces derniers étant moins rétribués, même avec un nombre de leçons quelquefois plus grand. Cette inégalité est sans doute justifiée par la loi, et M. le directeur de l'instruction publique paraît n'avoir pas voulu pour ce cas y déroger. Bien que d'un certain côté, suivant une tactique assez habituelle, on ne sache pas, quand on trouve bon d'attaquer quelqu'un, s'abstenir d'arriver tout droit à des reproches ayant trait à des opinions politiques et qu'ici encore on ait suivi le même procédé à l'égard de M. Bourqui, dont les opinions sont, je crois, sous ce rapport, fort peu connues, il n'en est pas moins vrai qu'il était généralement aimé et estimé de tout le monde et que son départ laissera de véritables regrets.

Le correspondant du *Journal de Genève* paraît être devenu bien pessimiste à l'égard de notre canton, et c'est à l'occasion des dangers qui menacent l'existence du chapitre de St-Nicolas que ces doléances se produisent. Hélas ! tout ce qui est humain est sujet à des transformations incessantes. Il y a des institutions qui tombent parce que leur temps est accompli, et sur leurs ruines s'en élèvent d'autres qui disparaîtront à leur tour. Mais je crois qu'on peut encore se rassurer à l'égard du chapitre en question, bien que certains esprits prétendent qu'il est atteint aujourd'hui d'un peu de caducité ; dans un moment de suprême danger, cette

du peuple en fureur, et implorer la vie des condamnés ; mais ces barbares menaçaient de tourner leurs armes contre ces pieux intercesseurs eux-mêmes. Ayant traîné les prisonniers hors du village, ils tombèrent sur eux comme des bêtes féroces altérées de sang, et en égorgèrent plus de cent.

Après cette scène sanglante, les nombreuses colonnes du landsturm se mirent en route, armées de fusils, de piques, de faux, de massues et de halberdards. Elles passèrent de village en village, en poussant des cris sauvages de joie et de vengeance. Arrivés devant ma maison, on m'ordonna de me joindre à la troupe.

« — Vous courez à votre perte ! » leur criai-je. Pour toute réponse deux coups de fusils brisèrent les vitres de la fenêtre. Grossissant de village en village, ces bandes indisciplinées et sanguinaires se dirigèrent sur Coire ; mais arrivées aux portes de la ville, elles virent d'une manière terrible s'accomplir mes prévisions. La rage du désespoir fut inutile. Une foule innombrable de ces malheureux tombèrent sur le champ de bataille ou périrent de leurs blessures dans les forêts et les ravins ; le reste se dispersa.

J'apprends, en frémissant, la terrible issue de cette entreprise et la retraite du landsturm. Je savais que c'était ma mort, et qu'on avait juré de livrer ma maison aux flammes ; car la rage et le désespoir des paysans à demi sauvages ne connaît plus de bornes. Je pris mes mesures. J'avais déjà mis en lieu de sûreté mes papiers et les objets les plus précieux. Je me préparai à prendre la fuite, emportant ce que j'avais en espèces ; mes pistolets étaient chargés, mon sabre aiguisé. Hélas ! je n'avais rien à redouter de la part de mes malheureux compatriotes. Ils traversèrent notre village, pâles et mornes de désespoir, ne songeant nullement à accomplir leurs menaces. L'ennemi vainqueur les poursuivait de près ; il ne tarda pas à paraître.

(A suivre.)

**Feuilleton de la Gazette de Lausanne.**

9.

### LE FUGITIF DANS LE JURA.

Il s'appelait Nésemann. On le croyait attaché au parti patriote, parce que les chefs de celui-ci avaient été ses élèves ; mais Nésemann se tenait éloigné de tout parti, comme c'est le fait d'un sage. Il me disait souvent : « Ne sois ni du parti français, ni du parti autrichien, mais sois bon Suisse, franchement Suisse et rien d'autre. » J'agis ainsi. C'est ce qui m'attira le courroux de mon père, qui, en sa qualité d'ancien ami du ministre Salis de Marschlins, était dévoué corps et âme à cette famille et par conséquent tenait pour l'Autriche contre les Français. Une fois même, il me menaçait de me déshériter. Sa colère venait de ce que je refusais constamment d'épouser la fille d'un des hommes les plus considérés du pays, laquelle il avait, sans me consulter, choisie pour sa bru. L'irritation, l'exaspération et la haine de mon père contre la nation française finirent par hâter sa mort. Lorsque le général Dessoles, ayant pénétré dans nos montagnes, battit les Autrichiens et fit même prisonnier leur général Auffenberg, il fut frappé d'une terreur indicible. Il eut une attaque d'apoplexie... et mourut. Je pleurai mon père et la patrie. Celle-ci, après avoir offert le douloureux spectacle des dissensions civiles, était devenue le champ de bataille des armées étrangères. La paix et la joie avaient fui de nos vallées. Je vivais dans la retraite, étranger aux affaires politiques. Mais une profonde douleur et une rage secrète devaient le cœur du peuple. Il ne pouvait pas s'habituer à la vue de ces soldats étrangers, qui foulaient aux pieds les au-

corporation trouverait encore, n'en doutez pas, de puissants protecteurs.

Quant aux projets dont on a parlé en différents sens, ce qu'il y a de plus vrai, c'est que le Conseil d'Etat aurait pris l'initiative d'un arrêté organique, relatif à l'établissement de quatre paroisses dans la ville de Fribourg et que ce travail serait maintenant en circulation devant cette autorité. Il paraîtrait que, du côté de l'Evêché, on ne serait pas fâché de voir les idées et les intentions se développer un peu à cet égard et qu'on n'aimerait pas à prendre les devants pour provoquer des changements dont le succès pourrait paraître douteux. — Je ne présente, du reste, ces réflexions que sous toutes réserves.

J'apprends qu'un projet de loi, concernant la réorganisation de l'école d'Hauterive et élaboré par la direction de l'instruction publique, doit prochainement être soumis à la discussion des autorités compétentes.

**Uri.** — M. le capitaine Muheim, d'Altorf, a légué par testament une somme de 46 571 fr. à des institutions de bienfaisance et religieuses.

**St-Gall.** — Le Grand Conseil a été ouvert, lundi dernier, par un discours de son président, M. Morel, dans lequel ce magistrat s'est prononcé contre la révision de la Constitution et le referendum.

**Thurgovie.** — Jusqu'à présent 43 cercles se sont prononcés, par 5037 voix contre 636, pour la révision de la Constitution.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

(Correspondance particulière de la GAZETTE.)

Paris, le 24 mars 1868.

Les troubles sont terminés à peu près partout et très heureusement sans effusion de sang. On dit bien que quelques désordres ont eu lieu hier à Versailles, mais cela n'a absolument aucune importance. Ce sont des indices révélateurs qui montrent à quel point l'opinion publique est réfractaire à la nouvelle loi sur la garde nationale mobile, mais rien de plus.

J'ajoute cependant que, même à Paris, le mécontentement s'est traduit d'une façon significative. Ici, comme dans d'autres endroits, on a chanté la *Marseillaise*, et ce qu'il y a d'étrange, la police a laissé chanter.

Toujours plus que jamais il est question de la dissolution de la Chambre, mais voici ce que l'on raconte à ce sujet : On a obtenu de l'empereur que la dissolution n'aurait pas lieu. « Seulement, disait hier soir un ministre, comme l'empereur a déjà changé deux fois d'opinion sur cette matière, il peut en changer encore et nous pourrions bien trouver un matin dans le *Moniteur* un décret convoquant les électeurs dans le délai légal. »

Au sein du ministère il y a deux courants. M. Rouher et M. Pinard insistent pour que l'on attende la date constitutionnelle de 1869.

Et, jusqu'à présent, ils ont réussi à faire prévaloir leurs idées; mais, d'autre part, au ministère de l'intérieur, par exemple, se trouve M. de St Paul, qui est d'un avis opposé et qui le soutient carrément. Il se dit certain de ses élections, à part quinze ou seize collèges, mais à la condition que l'on procède rapidement.

La question est donc en réalité toujours pendante, et tant que le *Moniteur* n'aura pas convoqué les collèges pour le remplacement de M. Corneille, décédé, et de M. d'Estournel, dont l'élection a été annulée, la surprise dont je vous parlais tout à l'heure est possible.

Hier soir, il y avait nombreuse réunion chez M. Latour-Dumoulin et c'est dans ce sens que s'exprimaient quelques députés. C'est une chose très curieuse que ces réunions. On y voit des députés de toutes les nuances, sauf cependant la nuance des sept sages. Ainsi, pas plus tard qu'hier, un débat aussi spirituel qu'animé s'est élevé entre M. Picard et M. Abattucci, conseiller d'Etat.

Je ne puis pas prudemment vous dire le sujet et les termes de ce débat; quelle que soit la souplesse de la langue française, elle s'y prêterait difficilement, du moins assez pour que mon récit n'eût aucun danger; par conséquent, et pour vous mettre en mesure de deviner le reste, je vous transmets les dernières paroles de M. Abattucci. Il a dit à M. Picard :

— Vous, vous seriez bien fâché que le gouvernement tombât.

— Pourquoi?

— Parce que avec lui le métier de député de l'opposition est on ne peut plus agréable.

Hier, au Corps législatif, les députés se sont réunis dans leurs bureaux à l'effet de procéder à la nomination de la commission du budget. Ce travail doit être à peu près fini à l'heure qu'il est. On dit que les dix-huit députés qui ont composé la commission l'année dernière ont été tous nommés à l'exception de trois. On cite parmi les députés nommés M. Alfred Leroux, M. Soubeyran. C'est là une affaire très importante, car des noms qui sortiront de l'urne dépendront probablement le chiffre de l'emprunt.

Les deux députés que je viens de vous signaler sont décidés à demander que le chiffre soit bien plus élevé que ne l'a voulu M. Magne. Ils affirment que les dépenses du bud-

get de la guerre dépassent de beaucoup ce qui a été indiqué. Dès lors, il faut aller carrément, ne laisser subsister aucune équivoque, et par conséquent faire un emprunt assez fort pour déblayer complètement la situation. Et l'on ajoute que leur opinion n'est pas repoussée absolument par M. Magne.

On continue du reste à beaucoup parler de paix. Ainsi l'on me signale comme indice pacifique, une mesure que prend le ministre de la guerre. Il aurait été décidé que la classe qui doit rentrer dans ses foyers au mois de juillet prochain serait renvoyée, déjà au mois de mai. Cette mesure, qui ne sera pas exécutée avant deux mois, ne prouve peut-être pas grand chose puisque, d'ici à deux mois, elle peut parfaitement être retirée, mais enfin on l'exploite dans le sens de l'apaisement.

Je vous ai dit souvent que M. Benedetti, notre ambassadeur à Berlin, avait là-bas une position très difficile depuis la guerre de 1866. Il n'est pas bien avec M. de Bismark, qui lui avait donné des espérances qu'il n'a pas tenues, principalement au sujet des compensations demandées par la France après Sadowa. On raconte donc que M. Benedetti pourrait bien être remplacé à Berlin. Dans ce cas, il serait envoyé en Italie, où paraît se préparer, par les soins de la France, quelque chose d'assez important. Mais j'ai hâte d'ajouter que rien de tout cela n'est encore arrêté irrévocablement.

M. Guizot va publier un nouveau volume de méditations religieuses. Il a lu quelques passages de ce volume dans le salon de Mme Lenormant. Ce travail est relatif à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et il se prononce formellement contre la séparation.

Dans une de mes dernières lettres, je vous ai dit que des pourparlers importants ont été engagés entre Mgr Pie évêque de Poitiers, et le gouvernement. Ces pourparlers, je le sais maintenant, étaient relatifs à une entente à établir avec le clergé, en vue des prochaines élections. On a pensé que Mgr Pie représente le clergé mieux que Mgr Dupanloup. Mais on n'a pas été plus heureux avec lui qu'on ne l'avait été avec l'évêque d'Orléans. Il impose des conditions que le gouvernement ne peut pas accepter. Du reste, j'espère d'ici à peu de temps vous donner des détails précis et très piquants sur ce sujet.

On lit dans la chronique du Nord :

« C'était au lendemain des journées de juin 1848. Un homme, jeune encore, d'une mise élégante et accompagné d'un domestique, arrivait à Paris par le chemin de fer du Nord. A l'une des dernières stations, il quitta la ligne du chemin de fer et prit une voiture qui le conduisit à la barrière du Trône. L'idée lui était venue de rentrer à pied dans Paris, par le faubourg Saint Antoine, pour mieux juger sur sa route des désordres causés par la terrible insurrection qui venait à peine d'être réprimée. Il s'achemina vers la rue du Faubourg, où il ne tarda pas à rencontrer un groupe d'ouvriers, hommes et femmes, occupés à ranger les pavés qui avaient été enlevés pour la construction des barricades.

A peine avait-il fait quelques pas au milieu de ce spectacle, qu'il considérait avec une certaine curiosité, qu'une vieille femme, relevant la tête, l'arrêta en lui criant :

« Eh ! dites donc, le monsieur aux gants jaunes, au lieu de flâner ainsi parmi nous, vous seriez bien mieux de nous aider à replacer les pavés et à remettre tout en ordre.

— Vous avez raison, ma bonne femme, répondit l'inconnu, sans s'émouvoir. Aussi bien, je viens parmi vous pour rétablir l'ordre et remettre les pavés en place. »

Et se débarrassant entre les mains de son domestique de sa canne et de ses gants, il se baissa, prit un pavé et le ramena à côté des autres. Puis il reprit sa route, après avoir salué la bonne vieille, qui tout ébahie, le regardait s'en aller.

Cet homme était le prince Louis-Napoléon, aujourd'hui l'empereur. C'est ainsi qu'en pleine rue du Faubourg Saint-Antoine, et au milieu de quelques ouvriers, fut posée la première pierre de l'édifice impérial. »

— Les journaux de France nous apportent le récit d'un nouvel incendie dû à une explosion de pétrole et dont un navire ancré dans le port du Havre a été la victime. Voici, sur ce sinistre, quelques détails que nous empruntons au *Journal du Havre* :

« Quant à chercher à éteindre le feu, il n'y fallait pas songer, car on sait que l'eau jetée sur de l'huile enflammée ne fait qu'activer la combustion. On dut donc se borner à éteindre les incendies partiels que l'intolérable chaleur du pétrole avait déjà allumés.

Du navire déjà à moitié coulé s'échappaient de gigantesques tourbillons de fumée noire incessamment traversés d'immenses langues de feu. L'huile répandue à la surface de l'eau, brûlait en crépitant. Rien ne saurait rendre l'émotion dont tous les spectateurs avaient la gorge serrée à la vue de cette ardente fournaise qui émergeait des eaux du bassin comme du cratère d'un volcan.

On peut dire qu'alors, pendant quelques instants, le Havre a été menacé, sinon d'une destruction complète, au moins d'un effroyable sinistre. Fort heureusement, il faisait calme plat et la flamme montait à pic. C'est à cette circonstance que nous avons dû d'échapper à d'un grand danger.

Le feu était littéralement dans l'eau, qui rejaillissait en gerbes écumeuses, entraînées en l'air sous forme de trombes, par l'énorme tirage que produisait, jusqu'à des hauteurs immenses, la plus colossale des fumées qu'il soit possible de voir. Au reste, l'eau du bassin tout entier était brûlante, à ce point qu'on n'y pouvait tenir la main, et l'on a vu flotter à la surface des poissons tués par cette température inaccoutumée.

Peu à peu, les matières combustibles venant à faire défaut, le feu a perdu de son intensité, et enfin il s'est éteint entièrement vers quatre heures. Mais toute la soirée le quartier Saint-François a été empesté par une insupportable odeur de pétrole brûlé. »

**Angleterre.** — Un marin anglais vient d'être soumis au supplice du gag. Il n'y a pas longtemps qu'un pauvre matelot a succombé à la suite de cette punition infamante.

On est étonné à bon droit que dans un pays aussi civilisé que l'Angleterre, le supplice barbare du gag et du *cut o' nine tails* soit encore en usage. Le cœur se révolte à l'idée d'un traitement aussi indigne infligé à un homme.

Le gag est un morceau de bois, long de quatre pouces environ, avec une entaille à ses deux extrémités. Cet instrument de torture est introduit, comme un mors, dans la bouche du délinquant; une corde, passant derrière la tête, sous la nuque, est solidement attachée aux deux entailles du gag, et empêche la victime de repousser le bâillon de sa bouche.

Est-ce par le supplice du gag que l'on pense inculquer aux marins les principes du devoir ?

**Irlande.** — A l'occasion du voyage que va faire sous peu le prince de Galles à Dublin, une amnistie générale sera proclamée pour les Irlandais compromis dans les manifestations fenianes.

**Grand-duché de Bade. Carlsruhe, 23 mars.** — Dans sa réponse à la protestation soulevée par l'archevêque de Fribourg contre la loi sur les écoles, le ministre de l'intérieur démontre que l'instruction religieuse sera toujours confiée à l'Eglise. Il ajoute qu'une protestation, contre une loi constitutionnelle n'a aucune valeur légale.

**Allemagne du Nord.** — Le ton du discours prononcé par le roi de Prusse en ouvrant la session de la Diète du Nord paraît à tout le monde remarquablement pacifique. En ce qui concerne les affaires intérieures de l'Allemagne, le roi Guillaume constate que tous les gouvernements faisant partie de la Confédération ont accepté la situation nouvelle que les événements leur ont faite.

Quant aux déclarations relatives à la politique extérieure, elles sont très manifestement pacifiques. Voici le passage le plus saillant du discours en question :

« Ce fait a consolidé les relations amicales qui existent entre la Confédération de l'Allemagne du Nord et les puissances étrangères. L'objet de ma constante sollicitude sera de cultiver et de maintenir ces relations. Je puis donc exprimer la conviction que la paix bénira les efforts que vous ferez pour la prospérité des intérêts nationaux, intérêts pour le maintien et la protection desquels s'est unie toute la patrie allemande. »

**Autriche.** — On écrit de Vienne, 24 mars : « A la Chambre des députés, le ministre des finances, baron de Becke, déclare que le déficit pour 1868 sera de 52 millions.

Le gouvernement se voit dans la nécessité de régler d'une manière durable le budget, parce que le crédit de l'Etat est fort ébranlé. Le déficit moyen des trois dernières années s'élève à 450 millions environ. M. de Becke énumère les ressources dont il peut disposer pour arriver à combler le déficit, et déclare que le gouvernement augmentera les émissions de papier-monnaie. »

— On mande de Trieste, à la date du 14 mars :

« A en juger d'après les dispositions prises par le quartier-général anglais, on peut s'attendre à une campagne assez longue en Abyssinie. Nous avons dans notre ville un commissaire anglais qui s'occupe de l'expédition des fournitures importantes destinées à l'armée anglaise. La farine doit être emballée dans des tonneaux spéciaux longs et étroits, d'une capacité de 50 livres, afin qu'ils puissent être commodément portés par les mulets. Il en est de même du foin, qui est pressé en forme de balles petites et commodes à manier. Le bateau du Lloyd, qui part samedi, prend à bord tout un chargement de ces fournitures, et le bateau suivant doit emporter un chargement semblable. En outre, un steamer anglais spécial est parti avant-hier pour Alexandrie avec un chargement complet.

L'Abyssinie semble devoir être pour Trieste ce que fut dans le temps la Crimée, et une activité extraordinaire règne en ce moment dans notre port. Jamais la navigation à vapeur ne fut aussi active. Par contre, l'impression ressentie dans le monde commercial de notre ville a été désagréable en apprenant que le bâtiment du Lloyd, *Austria*, ayant à bord un chargement complet, doit se rendre directement d'Alexandrie à Venise pour y débarquer des marchandises qui prendront la voie du Brenner et dont le transit échappe à Trieste. »

**Pologne.** — On écrit de Vilna à la *Gazette de Siélesie* :

« Le vol et le brigandage prennent de jour en jour des

proportions plus effrayantes, surtout à la campagne.

Des individus battent la campagne en traîneau, arrivent dans une maison isolée, font main basse à la cave, au grenier et dans la dépense, sans oublier l'argent et les objets précieux, et repartent avant qu'on ait pu faire venir du secours. Quelquefois les malheureux propriétaires sont encore maltraités et, s'ils essayent de se défendre, massacrés sans pitié.

Le commerce est nul, surtout à Vilna. La campagne est dans l'état le plus misérable. Plusieurs suicides, provoqués par le dénûment ont été constatés à Kowno et dans la petite ville de Widza.

Toutefois, c'est chez les juifs qu'on trouve la plus grande misère ainsi que chez les employés polonais catholiques, qui ont été destitués à cause de leur religion (?). Ces derniers aiment encore mieux souffrir la faim et le froid, avec leur famille, que d'entrer dans la religion orthodoxe, et d'acheter par cette apostasie une place avantageuse.

**Roumanie.** — Le *Bulletin international* dit tenir de source sûre que le prince Charles ayant manifesté aux consuls le désir de modifier son Cabinet à cause des dangers que le ministère actuel paraissait attirer sur le pays, aurait reçu à ce sujet de Saint-Petersbourg une note télégraphique comminatoire, qui aurait bouleversé ses nouveaux plans. On attribue aux hésitations du prince l'envoi d'un nouvel agent, de Saint-Petersbourg, à Bucharest.

**Russie.** — On écrit de Saint-Petersbourg, 14 mars : « Je puis vous donner la liste complète, pour le moment, des provinces atteintes par la famine: ce sont, d'abord dans le nord de l'empire, les gouvernements d'Archangel, d'Olonez, de Wolodga, de Perm et, en partie, celui de Saint-Petersbourg; au centre, ceux de Novgorod, de Pskow, de Twer, de Smolensk, de Riazan, de Toula, d'Orel et de Tambov; à l'est, ceux de Kazan, de Simbirsk et de Penza; enfin en Finlande et en Lithuanie.

Nos journaux continuent à être remplis de correspondances donnant les plus tristes détails sur la détresse des populations. Ainsi, on écrit du gouvernement de Twer que, par suite de l'usage des divers mélanges malsains employés à remplacer le pain (écorce de bois, paille, chanvre, mousse, etc.), le typhus s'est déclaré dans les campagnes et y produit des ravages terribles contre lesquels l'art est tout à fait impuissant.

Les habitants, ajoute le correspondant, sont tombés dans une espèce d'apathie et d'hébètement. Dans le gouvernement d'Orel, des familles entières de paysans quittent leurs demeures, se répandent au loin et font en mendiant jusqu'à 80 kilomètres environ, dans l'espoir de ramasser quelques croûtes de pain. D'autres s'expatrient complètement et vont chercher en Crimée un sol moins inhospitalier. »

— M. Kovalevsky vient de publier un livre très intéressant intitulé: *La guerre avec la Turquie et le conflit avec les puissances occidentales en 1853 et 1854*. Cet ouvrage, écrit pendant la guerre de Crimée, d'après les matériaux et documents fournis à l'auteur par le généralissime prince Gortschakoff, a été revu par le prince lui-même et complété sur ses indications.

— L'état-major général de St-Petersbourg travaille à une immense carte de la Russie, d'Europe, y compris la Pologne et la Finlande. Les dix-sept premières feuilles ont déjà paru. Cette carte comprendra en tout cent quarante cinq feuilles, représentant une superficie totale de trente-six mètres carrés. Elle est appelée à remplacer la vieille carte de Schubert.

**Candia, 14 mars 1868.** (*Corresp. partic. de la Gazette*). — Je vous résume ci-joint en peu de mots le dernier bulletin du comité central crétois :

Candiotes grecs et turcs et étrangers sont unanimes à constater que l'insuccès d'Ali-Pacha a été encore plus complet que celui de tous ses prédécesseurs. Tout le monde avoue aussi que le grand vizir a laissé la révolution de Crète plus puissante et mieux organisée qu'il ne l'avait trouvée il y a cinq mois. Les exploits d'Ali se bornent à des projets de réformes qu'il aurait pu également rédiger tout à son aise à Constantinople. Le peuple de Crète repousse dans son immense majorité tout ce qui a été fait et tient haut, sur tous les points de l'île, le drapeau de l'union à la Grèce. Aussi longtemps que des combats sanglants sont simultanément engagés à Kissamos, à Sphakia, à Apokorona, à Kydonia et jusqu'aux portes des forts de Rhétymno, d'Héraclion, d'Iérapetra et de Spinalonga, il ne peut certainement pas être question d'appliquer des plans de réorganisation. Je dois m'arrêter là aujourd'hui, mais je me promets de revenir sur cet état de choses dans une prochaine lettre, laquelle vous donnera quelques détails intéressants à ce sujet. En attendant, je vous recommande l'œuvre en faveur des familles crétoises. J'ai vu avec plaisir que vous aviez ouvert une souscription en leur faveur.

**Etats-Unis.** — Nous lisons dans la *Gazette de Collwater* les détails suivants sur la disparition mystérieuse du lac Attawa, situé dans l'Etat de Michigan.

Depuis quelques jours, les fermiers riverains s'apercevaient que la glace qui couvre l'Attawa s'affaissait d'une manière très sensible, des trous coupés dans l'épaisseur de cette glace devenaient le rendez-vous de beaucoup de pois-

sons, qui paraissaient si exténués de fatigue que rien n'était plus aisé que de les prendre à la main. La nouvelle se répandit rapidement et bientôt des centaines d'hommes et de chevaux furent employés à couper la glace en larges blocs, ces blocs, soulevés au moyen de barres de fer et placés de champ, semblaient être les tombeaux d'un vaste cimetièrre. On ramassa pendant trois jours une immense quantité de poissons, tels que brochets, etc., qui furent salés et mis en barils. Quant aux espèces plus communes, elles furent laissées sur la glace et la boue, car glace et boue, c'est tout ce qui reste du lac; l'eau s'est entièrement écoulée, mais il y a lieu de croire que l'Attawa communique avec le lac Erié par quelque passage souterrain et que l'eau reviendra comme elle s'en est allée, ramenant avec elle un nouvel approvisionnement de poissons.

— Le *Navy Register* nous donne la statistique navale des Etats-Unis. Il y a en ce moment six escadres à l'étranger; elles se composent de cinquante et un bâtiments armés de 138 canons. Il y a en outre sept bâtiments chargés d'un service spécial et armés de 66 canons, sans compter neuf bâtiments stationnés à Annapolis. Cinquante-trois navires cuirassés sont dans diverses stations navales de la côte où ils ne font aucun service. Depuis la publication du précédent numéro du *Navy Register*, en 1866, trente-neuf bâtiments ont été vendus ou se sont perdus. Dans le courant de 1867, le personnel naval des Etats-Unis a perdu trente-neuf officiers, dont quatre contre-amiraux et un commandant.

— Le procès de M. Johnson est définitivement commencé. Combien de temps durera-t-il? Sera-t-il terminé dans une vingtaine de jours? C'est une probabilité. Le parti radical semble disposé, plus que jamais, à se débarrasser promptement de M. Johnson, en vue de la prochaine campagne présidentielle. L'acte d'empêchement contient deux articles nouveaux incriminant le président pour des discours prononcés en plusieurs circonstances, et notamment dans son voyage de l'an passé, à travers les Etats de l'Ouest. Or, la preuve du délit doit, dans ce cas, être longue et difficile à faire, car l'analyse télégraphique des discours présidentiels a besoin d'être corroborée par le témoignage des auditeurs. C'est pour obtenir ces témoignages que les avocats de M. Johnson demandaient le délai de trente jours, qu'on vient de leur refuser.

**Abyssinie.** — Le *Times* publie le télégramme suivant, daté d'Antalo, 8 mars :

« L'avant-garde du corps expéditionnaire était arrivée à Attala, à 20 milles au nord du lac d'Ashangi. Le chemin est mauvais. »

**FAITS DIVERS.**

**Une boîte mystérieuse.** — Il existe dans les caves du département du trésor à New-York une petite caisse de bois formant un cube de douze pouces, qui a été déposée il y a vingt-cinq ans et n'a pas été ouverte depuis. L'histoire de cette caisse est assez curieuse. En 1842 ou 1843, une riche collection de bijoux, de tabatières, de montures et d'épées en or et pierreries, et divers autres articles de ce genre, a été volée dans le bâtiment du bureau des patentes.

Ces objets étaient des cadeaux faits par des gouvernements étrangers à des fonctionnaires américains; la loi interdisant formellement aux fonctionnaires publics de tout rang de recevoir aucune libéralité du dehors. Quelque temps après le vol, le voleur fut découvert et arrêté, et une partie du butin recouvrée. Mais l'or était fondu en grande partie et réduit en lingot. C'est dans la boîte en question qu'est déposé le lingot, ainsi que tous les autres objets repris sur le voleur.

Or, dit le *Courrier des Etats-Unis* du 22 février, la Chambre des représentants vient, par une résolution prise lundi dernier, d'ordonner que la boîte à la malice fût apportée et ouverte devant elle. Il s'agit de vérifier ce qu'elle contient, et le motif de cette curiosité est une réclamation faite par un héritier de M. Harris, qui prétend qu'une tabatière, donnée à celui-ci par l'empereur de Russie, doit se trouver parmi les articles que renferme la caisse. Peut-être s'y trouve-t-elle, en effet, fondu et incorporée dans le lingot. Comment faire alors pour donner satisfaction à l'héritier de M. Harris?

**CANTON DE VAUD.**

Dans sa séance du 24 mars, le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes :

M. Gilléron, Pierre-Daniel, à Peyres et Possens, capitaine des chasseurs de droite du bataillon n° 112, R. F. Favoy, Lucien, à Nyon, lieutenant du centre n° 2 du bataillon n° 111, R. F. Bocion, Adolphe, à Bournens, lieutenant du centre n° 1 du bataillon R. C. n° 10.

La lutte qui vient de s'établir à Genève entre ouvriers et patrons, et qui a abouti à la mise en grève de trois des six corps de métiers pour le bâtiment, a cela de grave qu'elle est conduite par le comité central de Londres de la *Société internationale des travailleurs* et qu'elle est la première application, sur le continent, du système suivi en Angleterre par les ouvriers pour obtenir la hausse des sa-

laire. Ce système consiste à mettre en chômage une branche d'industrie jusqu'à ce qu'elle se soumette aux exigences de la Société, puis à employer le même procédé envers une autre catégorie d'établissements industriels. Les ouvriers mis en grève reçoivent une indemnité du comité central; lequel perçoit à son tour des contributions sur ceux dont les travaux n'ont pas été interrompus.

Si la Société internationale des travailleurs restait dans ces limites, c'est à dire ne tentait pas par intimidation ou par violence d'appliquer son système, aucune entrave ne pourrait selon nous être apportée à ses actes. La liberté d'association est garantie en Suisse et les ouvriers ont le droit d'en user aussi bien que toute autre catégorie de citoyens.

Mais il était à prévoir que les ouvriers ne se tiendraient pas dans cette stricte légalité, et les faits n'ont malheureusement que trop tôt justifié ces prévisions. Une bande de 60 individus a pénétré dans deux établissements industriels et y a intimé l'ordre de cesser les travaux. Ces deux établissements sont aujourd'hui fermés.

Les autorités genevoises se sentiront-elles assez appuyées par la population et, par conséquent, assez fortes pour réprimer cette infraction aux lois? Nous le désirons et l'espérons. Toutefois, il appartient d'ores et déjà au Conseil fédéral d'aviser et de prendre les mesures commandées par les circonstances. Il ne se peut pas que des étrangers, qu'un comité établi à Londres, bravent impunément notre législation et soient plus puissants que nos propres autorités. Quel est le citoyen suisse qui pourrait y consentir?

— D'après le *Journal de Vevey*, un jeune professeur vaudois se propose d'ouvrir une école moyenne provisoire à Montreux.

— A propos du train de plaisir qu'elle a organisé pour demain, l'administration du *Figaro suisse* nous prie de reproduire la note suivante :

« En réponse à quelques observations qui nous ont été faites, il doit être bien entendu que la représentation de *l'Africaine* est spécialement consacrée au public vaudois, et que, conséquemment, la direction du théâtre ne délivrera de billets à Genève que le nombre correspondant à celui des coupons qui n'auraient pas été pris pour le train de plaisir. Il y a donc pour tous les souscripteurs certitude absolue de place.

On peut encore prendre des billets dans les gares de Lausanne, Vevey, Morges, Rolle et Nyon, jusqu'à vendredi, 30 minutes avant l'heure du train. »

— Samedi, dans l'après midi, un violent incendie a détruit ou fortement endommagé, dans le village de Bassins, sept maisons; le feu a pris si rapidement de l'extension que, malgré les prompts secours arrivés de tous côtés, une grande partie du mobilier et un porc sont devenus la proie des flammes.

On croit que la cause du sinistre provient d'un tuyau de poêle en mauvais état. (*Courrier de la Côte*.)

— On écrit d'Ormont-dessus au *Messager des Alpes* : « Un jeune homme, occupé à fendre du bois, a trouvé dans l'intérieur d'une bille une pièce d'argent dont la valeur n'est pas indiquée, mais que je pense valoir 4 fr. anciens.

Cette pièce, parfaitement conservée, est au millésime de 1726 et à l'effigie de Louis XV, avec cette inscription en latin : *Louis XV par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre*, de l'un des côtés; de l'autre est une couronne avec ces mots : *Béni soit le nom du Seigneur*.

Le sapin a été abattu par l'orage dans un endroit presque inaccessible et paraît avoir cru au moins pendant 80 ans depuis qu'il recelait la pièce à lui remise l'on ne sait par qui, ni comment. »

**Dernières nouvelles.**

**Conseil fédéral.** — Séance du 25 mars. — M. le landamman Heer est nommé plénipotentiaire pour les négociations qui s'ouvriront prochainement à Berlin sur le traité de commerce entre la Suisse et le Zollverein. Si les affaires l'exigent, le Conseil fédéral désignera un second délégué.

La question de la démarcation des frontières entre les Grisons et l'Italie, depuis des années en contestation, vient de recevoir une solution complète et définitive. Le procès-verbal y relatif a été signé par les commissaires des deux pays.

Le comité zuricois de secours pour les Crétois réfugiés en Grèce, a fait un second envoi de fr. 1000 au consul grec à Genève.

**Genève.** — Le *Journal de Genève*, de ce matin, raconte ce qui suit :

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'une nouvelle expédition de recruteurs de grèves a eu lieu hier au soir à Satigny, où leur intervention a fait interrompre des travaux hydrauliques d'une grande importance pour les habitants de cette commune.

Mardi matin, deux ou trois ouvriers vernisseurs se rendaient dans une maison de campagne à vingt minutes de la ville pour y terminer un ouvrage commencé. Ils rencontrèrent en route quelques individus qui leur demandèrent où ils allaient et qui leur intimèrent l'ordre d'avoir à rebrousser chemin.

Hier matin, ces mêmes individus sont revenus à la campagne dont nous parlons; l'un d'eux a franchi une baie et a exigé du domestique qui travaillait dans le jardin de lui ouvrir la maison, afin qu'il pût s'assurer de ses propres yeux que ces ouvriers vernisseurs n'étaient pas revenus. Cette constatation faite, ses compagnons et lui se sont retirés.

Une assemblée des chefs d'atelier de l'industrie de bâtiment a eu lieu au Casino. — A demain les détails.

**Dépêches télégraphiques de hier soir.**

**Paris, 25 mars.** — Au comptant: Consolidés, 93 1/4. — 3 0/0, 69 »». — Italien, 47 20. — Mobilier, 263. — Autrichiens, 543. — Lyon, 928. — Américain, 81 5/8.

Coton, 34 3/4; Or, 58 1/8.

Dans sa séance d'aujourd'hui, le Corps législatif, après avoir voté l'art. 9, qui avait été renvoyé à la commission, a voté la loi sur les réunions par 209 voix contre 22. L'ordre du jour étant épuisé, la Chambre s'est, sur la proposition de son président, ajournée jusqu'à convocation à domicile.

**Berlin, 25 mars.** — Le Reichstag a réélu pour son président M. Simson, pour ses vice-présidents M. le duc d'Ujest et M. de Benigsen, qui remplissaient ces fonctions l'année précédente.

**Dépêches télégraphiques d'aujourd'hui.**

**Washington, 25 mars.** — Le président Johnson a rejeté par son veto le bill tendant à prohiber les appels des cours de circuit à la Cour suprême.

**Berlin, 26 mars.** — On assure que M. de Bismark a adressé une circulaire aux agents diplomatiques de la Prusse constatant que le prince Napoléon n'avait aucune mission politique.

**Jassy, 25 mars.** — Les députés radicaux ont présenté à la Chambre un projet interdisant aux israélites de s'établir dans les campagnes, leur imposant l'obligation d'une autorisation pour leur établissement dans les villes, leur interdisant de plus la faculté de vendre ou acheter des maisons, d'affermier des terres ou des établissements quelconques, de s'associer avec des chrétiens pour une entreprise quelconque, de vendre des boissons, des comestibles à d'autres qu'à leurs coreligionnaires. Ce projet supprime le comité israélite.

Edouard FEHR, éditeur,

**SOUSCRIPTION pour les Crétois.**

Dons précédents, voir n° 70, fr. 539 50. — Anonyme de Château-d'OEx, fr. 2 50 — S. B. fr. 5. — H. R. fr. 3. — M. Muller-Caille, fr. 5. — M. Muller-Dutoit fr. 5. — D. W. fr. 5. — R. W. fr. 5. — Anonyme de Vernex fr. 10 — **De Rossinière**: MM. Buttin, pasteur, fr. 5. — Albert Dubuis, fr. 2. — Zélie Dubuis, fr. 2. — David Dubuis, fr. 5. — David Martin, fr. 1. — Jean Mounod, fr. 2. — Marie Massard, 20 cent. — Rose Dubuis, 70 cent. — Fanny Martin, fr. 4. — Emma Ramel, fr. 1. — Amélie Dubuis, fr. 1 50. — Cécile Massard, fr. 1. — Julie Pilet, fr. 1. — Alexis Martin, fr. 1. — Jules Rodieux, fr. 2. — Abraham Rieder, fr. 1. — Josué Pilet, fr. 2. — Total, fr. 631 90.

**L'AVOYER DE WATTEVILLE**

d'après l'Avoyer FISCHER, par A. DE MESTRAL Brochure in-8°, de 44 pages, extrait de la Bibliothèque universelle. — Prix: 60 cent. En vente chez Georges Bridel, éditeur, à Lausanne et dans toutes les librairies. [687]

**FOURNITURES MILITAIRES**

Un concours est ouvert pour la fourniture à l'Etat de Vaud des effets mobiliers suivants pour l'ameublement des casernes de Bière:

- 1° 30 lits en fer avec sommiers;
- 2° 30 tables de nuit;
- 3° 100 tables de différentes grandeurs;
- 4° 50 chaises;
- 5° 150 bancs;
- 6° 30 armoires;
- 7° 6 pupitres.

Le cahier des charges indiquant les dimensions et délais est déposé au bureau du Commissariat des guerres, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les soumissions sur timbre, cachetées et portant la suscription: *Soumission pour effets mobiliers des casernes de Bière*, doivent être envoyées au susdit bureau pour le lundi 6 avril à midi.

Lausanne, le 25 mars 1868.

Le Commissaire des guerres, MÉTRAUX, lieutenant-colonel.

[829]

**SOCIÉTÉ LAUSANNOISE DE CONSTRUCTION.**

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire pour le lundi 30 mars, à 3 heures de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville.

**Ordre du jour:**

- Rapport du Comité d'Administration.
- Passation des comptes. (801)

**M. J. Magnenat, professeur**, recevrait chez lui, comme pensionnaires et pour les diriger dans leurs études, 2 ou 3 jeunes gens, élèves d'un de nos établissements d'instruction publique. S'adresser rue St-Etienne, 13, Lausanne. [766]

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES A VAPEUR**

DÉPART de MARSEILLE le 15 de CHAQUE MOIS

pour le **BRÉSIL** et **LA PLATA**

Service régulier. Transport des dépêches. Paquebots de première classe.

**PRIX DES PASSAGES**

|           |                        |             |         |                 |          |             |              |
|-----------|------------------------|-------------|---------|-----------------|----------|-------------|--------------|
|           |                        | PERNEBUCCO. | BAHIA.  | RIO DE JANEIRO. | SANTOS.  | MONTEVIDEO. | BUENOS-AYRES |
| DE        | 1 <sup>re</sup> Classe | fr. 750     | fr. 800 | fr. 900         | fr. 1000 | fr. 1050    | fr. 1050     |
| MARSEILLE | 2 <sup>e</sup> »       | » 525       | » 525   | » 550           | » 650    | » 650       | » 650        |
| A         | 3 <sup>e</sup> »       | » 300       | » 300   | » 300           | » 320    | » 320       | » 320        |

Tarifs à prix réduits de Genève à Marseille pour les émigrants.

S'adresser pour tous les renseignements, expéditions, billets de passage, etc., à **Louis Gétaz**, agent de la Compagnie, 47, rue du Rhône, à Genève. (184)

Place de Montbenon. Pour très peu de jours,

**GRANDE MÉNAGERIE**

DES INDES

**DE J. E. PLANET**

Chaque soir à 7 1/2 heures grande représentation du célèbre dompteur M. Robert Daggessell de Berlin qui réunit une quantité de bêtes féroces dans la même cage; on y remarque entre autres un jaguar et une hyène du Cap. Il termine ses exercices dans la cage du grand tigre royal. Après exercices de l'éléphant Miss Fanny servie par son singe Mimi et distribution de la viande à tous les animaux. Samedi et dimanche représentation à 3 h. 1/2. La Ménagerie est ouverte de 10 h. du matin à 10 h. du soir. (822)

**Obligations VILLE de MILAN 1861**

Tirage du 1<sup>er</sup> avril

1950 obligations obtiendront fr. 113,020

1 obligation pour cette date fr. 3.

1 » pour tous les tirages » 35.

L'envoi franco des numéros sortis à chaque tirage est compris. Agence de publicité Vérésoff et Garrigues, Genève. (760)

**Obligations FRANCO-SUISSE**

Les porteurs d'obligations de la Compagnie Franco-Suisse peuvent effectuer sans frais, à la Banque cantonale vaudoise à Lausanne, le dépôt de leur titre.

Cet établissement délivre des exemplaires de la circulaire adressée aux porteurs d'obligations, par la Direction de la Compagnie, renfermant les propositions qui leur sont faites. (793)

Une personne (mariée) ayant l'habitude de tenir un café restaurant, demande à reprendre un établissement du même genre dans la Suisse romande. [753]

**ON DEMANDE** dans une campagne de Lausanne, un domestique bien recommandé connaissant le jardin et le service de maison. S'adresser au bureau de ce journal aux initiales R. M. Lausanne. (791)

**ON DEMANDE** un professeur de langue et de littérature françaises, connaissant à fond l'allemand, pour un pensionnat de jeunes gens. Entrée en fonctions immédiate. — Traitement: fr. 1500, avec logement et nourriture. S'adresser franco, sous les initiales W. B. 752, à MM. Haasenstein et Vogler, à Bâle. (796)

**ON DEMANDE** pour le mois de mai dans une campagne des environs de Morges, une bonne d'enfants, d'expérience et de confiance, sachant parfaitement faire les robes et repasser. Ou offre de fr. 300 à fr. 400. Inutile de se présenter si on est trop jeune ou sans de très bons renseignements.

On demande aussi pour la même campagne un bon valet de chambre d'âge mûr. S'adresser au bureau du journal aux initiales B. E. Allranchnir. (800)

**L'AUBERGE DU MAURE**

au centre du quartier le plus populeux, très achalandé, ayant un débit de vin important, est à louer, dès la St-Jean prochain. S'adresser au propriétaire Ch. Dubois, rue du Centre; 7, à Vevey. (789)

Agrandissement des magasins.

**A L'ENFANT PRODIGE**  
1. Place du lac, GENÈVE.

Réouverture le jeudi 26 mars.

Vêtements pour hommes et pour jeunes gens. Rayon spécial pour vêtements d'enfants. Draperie et hautes nouveautés pour vêtements sur mesure. Prix fixes, marqués en chiffres connus. (828)

**A LOUER A LAUSANNE**

Pour le 25 juin, à quelques pas de la ville, plusieurs appartements bien exposés, de 4 à 5 chambres et dépendances. S'adresser à L. D. Renaud, place St-Laurent. [451]

**A remettre à GENÈVE**

Un commerce de papiers peints et glaces, au centre de la ville; peu de marchandises. S'adresser à M. O. Bousquet, 5, rue des Allemands, à Genève. [783]

**VENTE DE MEUBLES**

Le 27 et 28 mars, pour cause de départ, on vendra à l'enchère publique au magasin Brugger, rue Haldimand, n° 6, divers meubles, tels que sommiers, matelas, duvets, traversins en plume, canapés à coucher, meubles de salon, lavabos, commodes, chaises paillées et autres meubles. (827)

**VINS A VENDRE** A l'occasion du transvasage on remettrait du vin 1865 provenant des vignes de l'Etat, à Aigle, ainsi que de l'Yvorne 1865 1<sup>re</sup> qualité. S'adresser à l'hôtel des Alpes, Lausanne. [826]

**MASTIC LHOMME-LEFORT**  
Reconnu le meilleur par tous les horticulteurs  
POUR GREFFER A FROID  
et cicatrizer les plaies

DES ARBRES ET DES ARBUSTES (s'applique avec un couteau ou une spatule.) EMPLOYÉ DANS LES PÉPINIÈRES

IMPÉRIALES ET ROYALES FRANÇAISES ET ÉTANGÈRES Seul admis à l'Exposition universelle de 1867. Fabrique, rue de Paris, 162, à Belleville-Paris.

**DÉPÔTS EN SUISSE**

A Lausanne, chez Julien, représentant de commerce, 11, rue du Petit-St-Jean et Simond fils, rue du Pont; à Genève, chez Miles Chevalier, sœurs; à Nyon, chez Charlier, grainier; à Goumiers-la-ville, chez Fr. Giraudet; à Vevey, chez Ch. Genand. Chez MM. les droguistes: Lambelet & Co, à Berne; Ch. Lapp, à Fribourg; Dessoulavy, à Neuchâtel; Blanchod et Maire, à Rolle; Rapin, à Yverdon. Chez MM. les pharmaciens: Borel, à Bex; Muller, à Payerne; L. Comte, à Romont; De Quay, à Sion; Minder et Veggeli, à Biemme. Et chez MM. Hens et Pheiler, rue des Tanneurs, à Bâle; M. Vougnoud aubergiste à la Fleur-de-Lys, à Moudon. [594]

**VENTE DE MEUBLES**

Samedi 28 mars, dès les 9 heures du matin, rue du Valentin, n° 5, au 1<sup>er</sup> étage, on vendra pour cause de départ, un grand nombre d'objets mobiliers, tels que canapés, fauteuils et chaises de salon, table à coulisses et chaises canonnées pour chambres à manger, plusieurs tables rondes et ovales, dites de nuit et à ouvrage, commodes, secrétaires, lits, etc. (804)

**Aux amateurs de chevaux**

Grand marché aux chevaux à Francfort les 30, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril.

Pour 6 francs il est délivré une action participant au tirage qui a lieu le 1<sup>er</sup> avril. 61 primes de superbes chevaux, calèches, harnachement, etc.

Prospectus détaillé et actions à l'Agence de publicité Vérésoff et Garrigues, à Genève. (759)



**BATEAUX A VAPEUR COTE SUISSE**

**HELVÉTIÉ, LÉMAN & AIGLE**  
Service journalier dès le 28 mars 1868

| PORTS DÉPART DE       |    | Matin |   | Soir |                          | PORTS DÉPART DE |    | Matin |    | Soir |    |
|-----------------------|----|-------|---|------|--------------------------|-----------------|----|-------|----|------|----|
| GENÈVE (h. de Genève) | 8  | —     | 2 | —    | Villeneuve (h. de Berne) | 8               | —  | 2     | —  | —    | —  |
| Versoix               | 8  | 30    | 2 | 30   | Montreux-Chillon         | 8               | 10 | 2     | 10 | 2    | 10 |
| Coppet (h. de Berne)  | 8  | 45    | 2 | 45   | Montreux                 | 8               | 15 | 2     | 15 | 8    | 15 |
| Céligny               | 9  | —     | 3 | —    | Clarens                  | 8               | 20 | 2     | 20 | 8    | 20 |
| Nyon                  | 9  | 20    | 3 | 20   | Vevey                    | 8               | 40 | 2     | 40 | 8    | 40 |
| Rolle                 | 9  | 45    | 3 | 45   | Cully                    | 9               | 10 | 3     | 10 | 9    | 10 |
| Morges                | 10 | 35    | 4 | 35   | Lutry                    | 9               | 20 | 3     | 20 | 9    | 20 |
| Ouchy (Lausanne)      | 11 | 05    | 5 | 05   | Ouchy (Lausanne)         | 9               | 35 | 3     | 35 | 9    | 35 |
| Lutry                 | 11 | 20    | 5 | 20   | Morges                   | 10              | 05 | 4     | 05 | 10   | 05 |
| Cully                 | 11 | 30    | 5 | 30   | Rolle                    | 10              | 50 | 4     | 50 | 10   | 50 |
| Vevey                 | 12 | —     | 6 | —    | Nyon                     | 11              | 25 | 5     | 25 | 11   | 25 |
| Clarens               | 12 | 20    | 6 | 20   | Céligny                  | 11              | 40 | 5     | 40 | 11   | 40 |
| Montreux              | 12 | 25    | 6 | 25   | Coppet                   | 11              | 50 | 5     | 50 | 11   | 50 |
| Montreux-Chillon      | 12 | 30    | 6 | 30   | Versoix                  | 12              | 05 | 6     | 05 | 12   | 05 |
| VILLENEUVE arr.       | 12 | 40    | 6 | 40   | GENÈVE arr.              | 12              | 35 | 6     | 35 | 12   | 35 |

Les eaux du lac, très basses dans cette saison, ne permettent pas pour le moment d'aborder à Céligny.

LE 28 MARS, premier jour du service, il n'y aura pas de départ le matin de VILLENEUVE et des ports suivants pour GENÈVE.

A chaque passage, omnibus entre Ouchy & Lausanne.

**BILLETS D'ALLER & RETOUR**

réduits de moitié pour le retour et valables jusqu'au lendemain. Chaque voyageur a droit au transport gratuit de 100 liv. de ses propres bagages. [805]

**Cours de Genève, du 24 mars 1868.**

| demande             | offert | OBLIGATIONS | demandé | offert              |
|---------------------|--------|-------------|---------|---------------------|
| Ouest-Suisse        | 55     | 56          | 25      |                     |
| Central-Suisse      | 457    | 50          | 460     |                     |
| Nord-Est-Suisse     | 650    |             | 655     | Lombard             |
| Lombard et s. Aut.  | 575    |             | 577     | 50                  |
| Banque fédérale     | 457    | 50          | 440     | Livournaises        |
| Banque de Bâle      | 410    |             |         | 260                 |
| Banque Suisse       |        |             |         | 261                 |
| Crédit Suisse       | 591    | 25          | 595     | 345                 |
| Société immobilière |        |             |         | Id. nouvelles       |
| Industrie du gaz    | 475    |             |         | 450                 |
| Gaz de Marseille    | 470    |             |         | Méridional d'Italie |
| Gaz de Belge        | 470    |             |         | 127                 |
|                     |        |             |         | 50                  |
|                     |        |             |         | 128                 |
|                     |        |             |         | 75                  |
|                     |        |             |         | 574                 |
|                     |        |             |         | 25                  |
|                     |        |             |         | 375                 |
|                     |        |             |         | 75                  |
|                     |        |             |         | Ouest-Suisse 1864   |
|                     |        |             |         | Id. 1856-1857       |
|                     |        |             |         | 575                 |
|                     |        |             |         | 75                  |
|                     |        |             |         | 376                 |
|                     |        |             |         | 25                  |

LAUSANNE. — IMPRIMERIE VINCENT.